

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
PEZILLA-LA-RIVIERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération N° 2023/05

Membres en exercice : 15

Membres présents : 10

Membres absents : 5

Membres représentés : 1

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril à 17 h, les membres du Centre Communal d'Action Sociale, régulièrement convoqués, se sont réunis en mairie, lieu habituel de leurs séances.

Sont présents : M. Jean-Paul BILLES, Mmes Nathalie PIQUÉ, Jeanine VIDAL, Marie CIVIT, Marie-José TRITTEN, Marie-Hélène ARTIGUES, Nathalie ROCHAS, Chrystèle CARLOS, Jenny PALOFFIS, M. Blaise FONS.

Absent ayant donné pouvoir : Evelyne SARRAZIN

Absents excusés : Pascale PUY, Carine DEVOYON, Nadia RIBERA, M. Thierry ROUS.

Secrétaire de séance : Marie-José TRITTEN.

Date de la Convocation : 29 Mars 2023

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Après avoir présenté et commenté les résultats de l'exercice 2022 et passé en détail les différents comptes de la section de fonctionnement et de la section d'investissement du budget primitif 2023, M. le Président invite l'assemblée à se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

► **APPROUVE le budget primitif 2023 dont :**

- les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à : **74 565.00 €**
- les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à : **22 631.73 €**

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents ayant pris part au vote : 10

Nombres de suffrages exprimés : 11

VOTE : **Pour** : 11 **Contre** : 0 **Abstention** : 0

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations,*

LE PRESIDENT,

Jean-Paul BILLES.

Transmis en Préfecture le :

Affiché le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier – Espace Pitot – 6 Rue Pitot – 34 063 Montpellier cedex 02 dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux ou hiérarchique.